

RÈGLEMENT / RISC 2017

Article 1. Organisation

L'association Polly Maggoo organise la 11^e édition des Rencontres Internationales Sciences & Cinémas (RISC) qui auront lieu à Marseille du 24 au 29 novembre 2017.

Article 2. Objectifs

Les Rencontres Internationales Sciences & Cinémas ont pour objectif :

- De faire découvrir des films contemporains témoignant d'une démarche de recherche et de création, et reflétant la diversité des écritures et des modes de production du cinéma et de l'image animée.
- De susciter des rencontres entre des cinéastes, des scientifiques de toutes disciplines et un large public, notamment le jeune public et les publics scolaires.
- De créer les conditions d'un échange autour des pratiques et savoirs artistiques et scientifiques, dans une perspective transdisciplinaire.

Article 3. Conditions d'admission

- Peuvent concourir : tous genres de films (documentaire, fiction, expérimental, art vidéo, animation...), de tous pays, de toute durée, dont le sujet (ou la démarche) relèvent de questionnements liés au champ scientifique (sciences fondamentales, sciences du vivant, médecine, environnement, sciences économiques et politiques, architecture, urbanisme, sociologie, anthropologie, ethnologie, histoire de sciences et techniques, etc.).
- Les écritures cinématographiques les plus originales seront privilégiées.
- Le festival n'inclut pas dans sa recherche les films promotionnels, institutionnels, d'entreprise, les reportages, les émissions d'information et les documentaires à caractère strictement journalistique.
- Les films concourant pour la compétition auront été produits à partir du 1^{er} janvier 2016.
- Les films produits à une date antérieure pourront néanmoins être sélectionnés hors compétition ou dans le cadre de séances scolaires.

Article 4. Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 1^{er} juin 2017. Le comité d'organisation se réserve le droit de prolonger les inscriptions, si nécessaire.

Article 5. Sous-titrage

Pour la présélection, les films doivent être en version originale, soit française si la production est francophone, soit sous-titrée en français (ou en anglais) si la production est non francophone.

En cas de sélection, une copie de diffusion sous-titrée en français sera demandée pour les films non-francophones. Si les sous-titres ne sont pas incrustés, un fichier (.srt) devra être fourni obligatoirement.

Article 6. Jury et Prix

Les films sélectionnés peuvent concourir pour :

- Le Prix du Jury (moyen et long-métrage)
- Le Prix du Jury court-métrage
- Le prix Jeune Public
- Le Prix des lycéens
- Le Prix du Public

Le Jury sera constitué de professionnels du cinéma, du monde scientifique, artistique et culturel. Sa composition est du ressort exclusif du comité d'organisation du festival et du conseil d'administration de l'association.

Article 7. Invitation

Les réalisateurs des films sélectionnés en compétition pourront être invités par le festival, selon des modalités qui seront communiquées au moment de l'annonce des résultats de la sélection.

Article 8. Formats de projection

En cas de sélection, les formats de projection possibles sont le DCP, le blu-ray et le fichier numérique QuickTime (ProRes ou H264). Selon le cas, une copie de secours (DVD, fichier numérique ou blu-ray) sera systématiquement demandée.

Article 9. Droits de diffusion

Les participants cèdent à l'association Polly Maggoo, sans contrepartie, les droits de diffusion des films sélectionnés pour les projections publiques du festival, les projections réservées au jury et les projections de promotion (*before* du festival et projection des films primés lors d'une séance spéciale à Marseille).

Article 10. Diffusion et presse

Les participants autorisent sans contrepartie l'utilisation de photographies ou d'extraits visuels ou sonores (3 minutes maximum), à des fins de promotion, dans l'ensemble des supports médias : presse écrite, radio, télévision, internet, etc.

Article 11. Transport et Assurances

Le festival prend en charge les frais d'assurance exclusivement entre la réception et la réexpédition des documents. En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, la responsabilité du festival n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie.

Les frais de transport des copies sont à la charge de l'expéditeur, ainsi que toutes charges afférentes. Le festival prendra en charge les frais de retour des copies. Les envois depuis l'étranger doivent être dégagés des droits de douane (indiquer la mention « valeur non commerciale »), faute de quoi ils pourront être refusés par le bureau du festival.

Article 12. Archivage

L'association Polly Maggoo se réserve le droit de conserver, à des fins d'archivage et pour usage interne uniquement, une copie DVD (ou fichier numérique) des films.

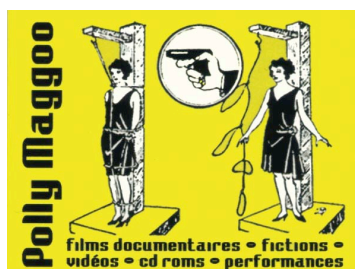
Article 13. Annulation

Le comité d'organisation se réserve la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le festival et la compétition, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Article 14. Conditions générales

L'inscription des films au festival est gratuite et implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement, rédigé en français et en anglais. En cas de contestation sur ceux-ci, seul le texte en français fait foi.

À Marseille, le 9 avril 2017



Association Polly Maggoo

Rencontres Internationales Sciences & Cinémas (RISC) 2017

BP 20072

13472 Marseille cedex 02

France

Tél : +33 (0)4 91 91 45 49

Email : risc@pollymaggoo.org